

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2634

présenté par
Mme Brugnera et M. Boudié

ARTICLE 21

À l'alinéa 25, substituer à la seconde occurrence des mots :

« raisons alléguées »,

les mots :

« motifs avancés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.